

RETRAITE CARMF



2019

Nos solutions pour sécuriser vos revenus

Vie active

Revenus en activité BNC

Retraite

Objectif : vous apporter un complément de revenus à vie pour assurer le maintien de votre niveau de vie

Retraite complémentaire CARMF

Valeur du point : 69€ (au 01/01/2019)

ASV CARMF (1)

Valeur du point : 11,31€ (au 01/01/2019)

Retraite de base CNAVPL

Valeur du point : 0,5690€ (au 01/01/2019)

Revenus en fin de carrière

Estimation pension de retraite

4 000€/mois

33%

8 000€/mois

26%

10 000€/mois

24%

Hypothèse : Né en 1976 (40ans), départ à la retraite à 67 ans, début de carrière en 2002,

Progression de salaire normale

Source : EVAL'RETRAITE

Mode de calcul * :

Valeur du point

x Nombre de points

x Nombre de trim. validés

Durée de référence maximum

* : avant prise en compte de coefficients éventuels de minoration ou majoration

(1) ASV : Assurance Supplémentaire Vieillesse si conventionné

Les médecins libéraux ont la possibilité de souscrire au régime complémentaire de retraite facultatif par capitalisation CAPIMED,

Classification : AXA FR Confidentiel

